

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

## REUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 mars 2024 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame le Gouverneur f.f. et Madame Murielle FRENAY.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT.- Mme CRAEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

Mme CRAEN, Conseillère provinciale.- Monsieur RASSAA est en conseil de classe mais va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Madame SAMEDI et Madame FRENAY sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Mme DEGRANG-FIRKET ?

M. MEURENS, Conseiller provincial. – Mme DEFRANG-FIRKET est bloquée. Il y a beaucoup de bloqués...

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux de ce jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2023.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 23-24/RA/01 : Rapports d'activités 2023 concernant « La Culture »**

**Document 23-24/RA/13 : Rapport d'activités 2023 concernant « L'Administration ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour (documents 23-24/RA/01 et 23-24/RA/13).

J'invite Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller RASSAA, qui j'imagine est en chemin, je suppose que quelqu'un lui transmettra ma réponse. Monsieur le Conseiller RASSAA, vous m'interroger sur l'avenir, je cite, du secteur «Théâtre» au Département Culture.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

Et dans votre question, vous évoquez le fait qu'historiquement le « Secteur Jeunesse » était adossé à celui de la Culture et qu'il aurait désormais complètement disparu.

Les faits sont néanmoins différents et les faits ont leur droit. Les faits sont que le Service Jeunesse a historiquement toujours fait partie intégrante de la Direction générale Culture, Jeunesse, Education permanente, Bibliothèques, il n'y était pas « adossé ». Et cette DG est, en 2016, devenue la Direction générale de la Culture, des Sports et du Tourisme englobant donc le Service Jeunesse.

Monsieur le Conseiller, le « Secteur Jeunesse » n'a pas disparu. Il a été ré-internalisé au B3. Et, les bâtiments qu'il occupait avant cette ré-internalisation ont, quant à eux, en effet été vendus. Notre Assemblée a d'ailleurs été interpellée par des citoyens sur cette opération immobilière.

Comme déjà expliqué à cette tribune à diverses reprises, cette internalisation du Service Jeunesse au B3 est intervenue compte tenu de plusieurs éléments : l'emménagement prévu au B3 de nombreux services du Département Culture et donc la réorganisation complète que cela impliquait pour une partie importante de ce Département. Les efforts financiers à consentir compte tenu, depuis 2020, du nouveau métier de notre Institution, à savoir notre implication dans la sécurité civile, et notre financement croissant des zones de secours et enfin, le principe de subsidiarité.

Cette réorganisation est un choix pleinement assumé. Vous évoquez également l'opération « Odyssée théâtre » qui a été redéfinie.

Précédemment, elle reposait sur le recours à des travailleurs occasionnels. Ceux-ci étaient mis à la disposition des créations théâtrales qui, de la sorte, bénéficiaient d'un accompagnement professionnel via la délégation de metteurs en scène, par exemple de scénographes, de créateurs de lumière...

L'opération prévoyait aussi un soutien promotionnel payé par la Province de Liège et la mise en place, à un tarif démocratique, d'un « Pass » qui favorisait un échange des publics entre les compagnies de théâtre.

Mais, compte tenu de la réorganisation précitée, un nouveau dispositif a en effet, été développé. Celui-ci se base toujours sur un principe d'appel à projets destiné à relancer un secteur ayant, lui aussi faut-il le rappeler, profondément souffert de la pandémie de la covid-19.

Ce nouveau dispositif repose sur des critères similaires à ceux de l'Opération « Odyssée Théâtre » et permet un soutien financier direct aux projets retenus pour une enveloppe totale d'en effet 70.000€. Il permet aussi, au sein du théâtre amateur de développer des idées et projets qui ne sont pas nécessairement structurés et portés via des Asbl ou Associations.

Enfin, il confère également la possibilité de solliciter des aides-services pour lesquelles une enveloppe de 30.000 € a été prévue au budget 2024. Ces aides-services consistent à mettre à la disposition des compagnies lauréates des espaces et outils numériques du B3.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

Ce nouvel axe est activé en 2024 puisque des Compagnies lauréates de l'appel à projet 2023 initient à présent leur demande de mise à disposition, et notamment de la Scène du B3. La dynamique est donc lancée et doit désormais trouver son rythme de croisière.

Cet aspect du nouveau mécanisme permettra aux compagnies une réduction des coûts de création qui, in fine, pourra se répercuter indirectement sur le coût des entrées. Ces aides apporteront un confort logistique propice à la qualité de leur création artistique.

Par ailleurs, selon les thèmes et questions d'actualité abordés dans ces créations, leur accueil au B3 pourra aussi trouver écho pour des projets transversaux menés par les deux nouveaux Services du Développement culturel et territorial que sont la Médiation et la Gestion de projets, anciennement ce qu'on appelait l'Education permanente.

Concernant les Ateliers d'art dramatique, là aussi des précisions semblent nécessaires. La désignation de travailleurs occasionnels via le Département Culture a en effet pris fin. Mais notre Département d'Enseignement de promotion sociale a poursuivi ces ateliers et prend en charge la rémunération des charges de cours, certes à raison de 2 ateliers au lieu des 4 mis en place antérieurement.

Monsieur le Conseiller, le Service Culture poursuit son aide logistique par l'installation d'un équipement technique dans la salle du Barbou, via la mise à disposition d'un vidéaste pour la présentation du travail des élèves en fin d'année et par l'accompagnement de l'animateur régional en charge du théâtre amateur du Service Culture.

Là aussi, des réorganisations sont survenues mais l'offre de service se poursuit, différemment, certes, mais elle se poursuit.

Et toujours en lien avec la nouvelle installation au B3, durant cette année scolaire 2023/2024, il a été proposé d'organiser un atelier tous les lundis dans la salle de spectacle du B3, « La Scène » donc, qui offre évidemment des conditions techniques avantageuses.

Enfin, la présentation publique des ateliers ainsi que les répétitions générales nécessaires, étape obligatoire pour l'Enseignement de promotion sociale, se déroulera le 13 avril 2024 au B3. Cet espace offre l'avantage d'un confort technique optimal et permettra au public du réseau du théâtre amateur de découvrir notre nouveau Pôle créatif et toutes les potentialités de travail et de services qu'il peut offrir aux citoyens.

La délégation d'un vidéaste a été également prévue, ce qui permet de ne plus convoquer un jury et tous les frais que cela engendrent. Une trace vidéo est suffisante pour respecter les obligations de certification de l'Enseignement de Promotion sociale.

Ce nouveau positionnement du Service Culture permet de maintenir un accompagnement au projet pour en assurer sa continuité tout en réduisant les coûts qui en résultaient.

J'ajoute que le Service Culture a entamé une réflexion sur la place du théâtre professionnel au B3.

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

Antérieurement, seules des aides à la création étaient octroyées, montant minimum de 5.000 €, et peu de diffusion de ces spectacles étaient au programme des activités du Service Culture.

Les nouveaux espaces du B3 permettent d'envisager de la programmation gratuite sur l'Esplanade ou dans la salle de spectacle sans rentrer en concurrence avec les opérateurs culturels du territoire. Ainsi, à l'été 2024, le secteur théâtre va initier pour la première fois une programmation de théâtre de rue sur l'Esplanade Nord du B3.

Cette programmation tout public sera prévue durant 5 samedi avec une programmation jeune public à la Scène pour les enfants qui fréquentent les plaines de vacances de la Ville de Liège et des territoires voisins du B3. Cette dernière initiative poursuit l'objectif de proposer des activités ludiques gratuites à des enfants qui ne partent pas nécessairement en vacances et qui bien souvent, n'ont pas l'occasion d'aller au théâtre. Ce projet participe bien à une démocratisation de la culture.

Pour conclure Monsieur le Conseiller, permettez-moi de vous renvoyer une nouvelle fois à la réalité des faits en vous rappelant que la Province de Liège octroie encore et toujours des subventions aux Maisons de Jeunes. Je vous renvoie à ce sujet à l'article budgétaire, il faut parfois être un peu précis, l'article budgétaire 762/640460 repris en page 146 de notre budget ordinaire et doté d'un montant de 50.000 €.

Monsieur le Conseiller, contrairement à ce que votre question suggère, non seulement j'entends et continuerai à entendre les demandes et suggestions du Département Culture, mais comme je le fais depuis le début de la législature, j'écouterai ces demandes et suggestions et m'efforcerai d'y répondre en parfaite collaboration avec les femmes et les hommes qui comme, vous le soulignez, contribuent au succès du B3.

Je vous remercie.

Je vais répondre maintenant à la question de Madame LACOMBLE, s'il y avait l'un ou l'autre auditeur, je vous renvoie la question lundi. Madame la Conseillère, vous m'interrogez au sujet de la variable d'ajustement que serait le personnel provincial en matière budgétaire.

Madame, merci pour votre question. Merci parce qu'à l'écouter et à la relire, elle m'a permis de retomber quelques instants en enfance. Et dans nos quotidiens chargés, reconnaissez que cela est précieux.

Votre question me ramène à mes jeunes années, douce période où chacun se berce d'histoires, de fables, de légendes, où certains appréhendent aussi la pensée magique.

La pensée magique et ses petites phrases qui vous viennent : « si je marque 5 goals, je réussirai mon examen oral », « si j'arrive en moins de 10 secondes à hauteur de cet arbre, mes parents m'autoriseront à jouer chez les voisins demain ».

La pensée magique, cette forme de pensée qui s'attribue, ou attribue à autrui, le pouvoir

de provoquer l'accomplissement d'un désir.

Madame, vous me demandez si en cette veille d'élections législatives, la Province va exiger de la Région et du Fédéral le financement nécessaire à la gestion des Zones de secours. Et, pour construire votre raisonnement, vous considérez des données parcellaires.

Ayant personnellement quitté la pensée magique depuis un certains nombres d'années, à regret si ce n'est la charge qui m'incombe, je vais d'abord m'atteler à compléter les données que vous citez afin que chaque membre de notre Assemblée, mais aussi chaque citoyen qui suit nos débats, puisse se forger son opinion : le nombre de nouveaux agents non-enseignants accueillis en 2019 était bien de 132, 57 en 2020, 25 en 2021, 42 en 2022, 31 en 2023.

Mais au cours de la même période, 154 agents ont pu changer d'emploi en répondant aux appels à mobilité interne, et vous allez voir, ça vient crescendo : 1 en 2020, 9 en 2021, 51 en 2022, 93 en 2023.

La Province mène une politique volontariste, soutenante et efficiente en matière de gestion des ressources humaines.

Madame la Conseillère, vous conviendrez qu'outre les discours il y a les actes. Et durant la présente législature, le Collège provincial a souscrit à un 2ème pilier de pension au bénéfice de ses agents contractuels. C'est n'est pas un discours, c'est un fait.

Cette décision prise dans un contexte compliqué permettra à ces femmes et ces hommes de bénéficier d'un salaire différé, d'une pension, digne au regard des services qu'ils auront rendus à notre société au cours de leur carrière provinciale.

Le Collège a par ailleurs maintenu et poursuivi sa politique de nomination.

Vous l'avez cité Madame la Conseillère, 61% d'agents nommés. Ce taux inscrit la province de Liège dans la juste moyenne des taux de statutarisation des autres provinces wallonnes, mais bien au-delà de celui des autres pouvoirs locaux wallons.

Derrière tous ces chiffres, il y a une réalité humaine, des femmes et des hommes qui œuvrent quotidiennement pour rendre un service public provincial de qualité et de proximité.

Pour elles et pour eux, avec elles et avec eux, nous avons développé des politiques efficaces de gestion des ressources humaines parmi lesquels je citerai : les analyses de risques réalisées de manière proactive, en étroite collaboration avec Mensura, afin de prévenir l'apparition d'éventuels risques psychosociaux.

A l'issue de celles-ci, des plans d'actions ont été élaborés, communiqués au personnel concerné et mis en application, démontrant ainsi l'engagement de l'Institution envers le bien-être de ses collaborateurs.

Les initiatives prises pour favoriser la réintégration des agents malades de longue durée traduisant notre volonté de soutenir nos travailleurs dans des moments difficiles et de leur offrir

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

un environnement de travail inclusif et favorable à leur intégration.

Nous avons aussi travaillé à la promotion de la mobilité interne visant à placer la bonne personne à la bonne place. Cela contribue directement au bien-être au travail en offrant aux agents des opportunités de développement professionnel et de croissance au sein de l'Institution. Nous avons travaillé sur la formation de la ligne hiérarchique aux techniques d'entretien afin d'outiller les gestionnaires à notamment aborder problématique d'absentéisme et ce, de manière constructive et assertive.

Ces formations se basent sur une communication efficace, sur la gestion des conflits et la capacité d'écoute active. En dotant les responsables des outils nécessaires pour mener des entretiens constructifs, ils peuvent identifier les causes sous-jacentes de l'absentéisme et proposer des solutions adaptées pour y remédier.

Enfin, la formation continue via des programmes de développement professionnel tels que des formations sur, par exemple, le management humain pour le 1er grade d'encadrement, des ateliers sur la vie saine, un accès à la plateforme Minlab qui comprend plusieurs modules relatifs au bien-être au travail ainsi que tout un catalogue de formations dispensées par notre Ecole provinciale d'Administration en lien avec cette thématique. Tous les jours nous offrons la possibilité à nos agents d'acquérir de nouvelles compétences.

Madame, dès septembre 2019, dès la publication de la Déclaration de Politique Régionale je n'ai cessé avec mes collègues Députés, Monsieur le Directeur Général Provincial, Monsieur le Directeur Financier Provincial, Madame et Messieurs les Directeurs Généraux et avec tous les agents provinciaux concernés, je n'ai cessé de défendre l'institution provinciale et son personnel. Non pas pour elle-même, non pas pour lui donner une consistance inutile, mais parce que j'ai l'intime conviction que le niveau de pouvoir provincial est essentiel et doit demain davantage évoluer vers les métiers de supracommunalité et de sécurité. Non pas en exigeant Madame la Conseillère, mais en démontrant la pertinence de notre institution et de son architecture institutionnelle.

Dès 2020, nous avons saisi le Ministre en charge des pouvoirs locaux, M. Dermagne à l'époque ensuite M. Collignon, pour que le modèle soit soutenable, pour que la réorientation des institutions provinciales se fassent dans l'objectif poursuivi : soutenir les pouvoirs locaux, soutenir les communes et leurs finances mais jamais au détriment du personnel provincial.

C'est ainsi qu'à plusieurs reprises ces Ministres ont saisi le Comité de concertation du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des communautés et régions sur la question du financement par l'état fédéral des zones de secours ; que des travaux sur une contribution du secteur assurantiel au financement des zones de secours ont été initiés. Nous sommes par ailleurs restés particulièrement attentifs aux actions en justice menées par certaines zones de secours quant à cette contribution du Fédéral.

Madame la Conseillère, pour répondre à votre question, je formule le vœu que demain lorsque les assemblées législatives mais aussi la nôtre, seront renouvelées, celles et ceux qui seront aux responsabilités poursuivront la défense de l'Institution comme l'actuel Collège provincial l'a fait.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Je vous rappelle que conformément à l'article 45 §1 alinéas 4 et 5 de notre ROI : « Dans le prolongement des réponses données par des députés provinciaux, les conseillers peuvent intervenir à nouveau durant deux minutes ».

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le rapport d'activités de la Culture ou de l'Administration ? Pas d'intervention.

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2023 concernant « La Culture » et « L'Administration ».

**Document 23-24/RA/06 : Rapport d'activités 2023 concernant « La Santé et les Affaires sociales ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/06).

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente, Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je répondrais tout d'abord à la question de Madame SCHEEN. Alors, Madame la Conseillère, vous le savez, le tableau de bord de la santé en province de Liège est un outil précieux d'aide à la décision en matière de prévention et de promotion de la santé.

Il réunit des données issues de plus de 50 sources existantes dans un seul et unique document. Il s'agit d'un état des lieux chiffrés articulés autour de 6 grands thèmes : la population ; la mortalité ; les causes de décès ; l'état de santé ; les facteurs de santé ainsi que l'offre et la consommation de soins. Ce travail rigoureux est réalisé et validé en concertation avec les autres observatoires provinciaux ainsi qu'avec l'AVIQ.

D'emblée, il faut préciser que de nombreuses données environnementales sont mesurées et gérées par d'autres niveaux de pouvoir. En Belgique et en Wallonie, différentes institutions et agences spécialisées sont responsables de la collecte, de la gestion et de la diffusion de nombreuses données. A titre d'exemples, on peut citer : l'Agence wallonne de l'air et du climat ou encore Sciensano.

L'observatoire laisse donc à d'autres acteurs bien plus spécialisés le soin de collecter et de gérer toute une série de données environnementales.

Cependant, si le tableau de bord de la province de Liège ne vous semble prendre en

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

compte aucune donnée environnementale, ce n'est pas tout à fait exact.

En effet, il étudie l'évolution de toute une série d'indicateurs relatifs aux conséquences de pollutions diverses. Je citerais en exemple, l'obésité, le diabète, le cancer de l'utérus ou encore les problèmes de fertilité dont la communauté scientifique reconnaît à ce jour qu'il peut y avoir des liens de cause à effet.

Je terminerais en vous rappelant que la Province de Liège de par les actions du Département de la santé, participe depuis de nombreuses années à des actions d'information et de prévention en matière de santé environnementale. Je citerais entre autres, la réalisation d'une brochure d'information sur les perturbateurs endocriniens réalisée avec le CHU, des conférences diverses sur des problématiques en lien avec des facteurs environnementaux ou encore des actions de sensibilisation à une alimentation saine.

Vous pouvez ainsi constater, Madame la Conseillère, qu'au-delà de l'élaboration du tableau de bord, la Province de Liège joue pleinement son rôle dans les missions qui sont les siennes en matière de santé à savoir, la sensibilisation, l'information et la prévention.

Madame GAILLARD, pour bien vieillir, mieux vaut prévenir que guérir. La prévention est essentielle dans le domaine de la santé, y compris évidemment chez les seniors.

La Province l'a bien compris et c'est à cette fin qu'elle souhaite jouer un rôle de soutien aux acteurs de terrain et mener ainsi des actions qui sont complémentaires et non concurrentes avec le tissu associatif.

C'est dans cette optique que le 8 février dernier, à Clavier, la Province a signé la charte « Province Amie Démence » qui constitue un partenariat avec La Ligue Alzheimer. En fait, on l'a signée à Liège mais on a organisé une conférence « JeudiSanté » le même jour à Clavier, l'objectif étant de donner des informations complémentaires par rapport à cette maladie.

Les initiatives sont nombreuses et très diversifiées. Pour en citer quelques-unes : la mise à disposition de la banque de données ALISS qui renseigne les services de santé et du social, dont ceux qui concernent les seniors ; l'organisation, chaque année vous le savez, d'un Salon du Volontariat qui draine un public à la retraite de plus en plus important, désireux de rester actif et lutter ainsi contre le sentiment d'inutilité et d'isolement social ; le projet « Sport Seniors » du service provincial des Sports qui propose à ce public spécifique la découverte d'un sport durant deux périodes au cours de l'année académique : de septembre à décembre et de janvier à juin. Autre action, la campagne itinérante de dépistage du cancer du sein organisée avec l'association des médecins généralistes de l'Est Francophone qui sillonne, depuis 2019 avec le mammobile, le territoire de l'arrondissement de Verviers et dès avril, l'arrondissement de Huy-Waremme ainsi que la Basse Meuse.

Son objectif est de proposer un Mammotest gratuit aux dames âgées entre 50 et 69 ans pour dépister la maladie le plus précocement possible ; l'organisation de conférences « JeudiSanté », je viens de l'évoquer, il y en a minimum une par année, qui est dédiée aux seniors.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

Le public est très nombreux, la prochaine, il y en a deux cette année donc la prochaine est programmée le 14 novembre prochain à Thimister-Clermont pour être informé et sensibilisé à la prévention des chutes chez les seniors. J'ajoute la création de fiches conseils spécifiques aux « seniors » dans le cadre de la campagne TipTop. L'objectif est de changer les comportements en matière de santé physique et mentale : « Alimentation et hygiène de vie » ; « L'importance des protéines » ; «L'hypertension artérielle» ou encore « Favoriser un bon sommeil ». Voici quelques exemples de fiches qui ont d'ores et déjà été réalisées.

Il y a aussi la participation du service Santé à de nombreux Salon seniors où nous proposons une sensibilisation et une information sur l'alimentation des seniors et la pratique d'une activité physique en lien avec les activités que nous menons avec le Service des Sports et du Département de la Santé.

Enfin, diverses initiatives ponctuelles sont également organisées comme en 2022, «J'amène mon voisin», une campagne locale de sensibilisation à l'isolement social créée dans le but de faire se rencontrer les habitants des quartiers et contribuer ainsi à la lutte contre les problèmes de santé qui en découlent. Mais ce n'est pas tout. La Province de Liège, via le Pôle Promotion et Animations, participe aussi aux réunions interprovinciales seniors dont l'actualité est de co-construire une boîte à outils qui soit commune à l'ensemble des Conseils Communaux Consultatifs des Aînés de la Wallonie.

Le 19 mars dernier, le Département de la Santé a organisé une journée d'études à destination des Conseils Communaux Consultatifs des Aînés pour leur dresser la situation épidémiologique en la matière, via notre observatoire de la Santé, leur présenter les actions provinciales en faveur des aînés, échanger sur leurs besoins et leurs attentes en regard de leurs réalités de terrain et bien sûr réfléchir sur la place de la Province en tant qu'appui aux actions locales. Au cours de cette journée, les participants ont également eu l'occasion de s'exprimer via un questionnaire.

Du coup, un deuxième rendez-vous a d'ores et déjà été fixé, ce sera le 20 juin prochain. Le contenu de cette rencontre sera basé sur les résultats de l'analyse des questionnaires et abordera l'éventuelle mise en place d'une commission provinciale Seniors. L'idée est bien de répertorier les besoins en matière d'information et de prévention, de la prioriser et, in fine, de déterminer si la Province peut y répondre en complémentarité avec les éventuelles réponses déjà existantes.

Voilà Madame GAILLARD, je pense avoir dressé les actions que nous menions aujourd'hui et les perspectives puisque c'est ce que vous aviez demandé par rapport au Département de la Santé.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « La Santé et les

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

Affaires sociales ».

**Document 23-24/RA/08 : Rapport d'activités 2023 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 23-24/RA/08).

J'invite Madame la Députée provinciale, Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre à l'intervention qui relève de ses compétences.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Monsieur DELREZ m'interroge quant aux conséquences de l'application des nouvelles règles du décret « Paysage » qui imposent aux étudiants de réussir les 60 crédits de première année en deux années maximum.

En effet, désormais, si les étudiants ne parviennent pas à réussir en deux ans les 60 crédits de la première année de leur formation, ils se retrouvent en situation de non-finançabilité.

Comprenez que, dans ce cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne verse pas de subside à l'établissement pour assurer la formation de l'étudiant. L'établissement peut alors refuser l'inscription de l'étudiant.

Vous avez raison, Monsieur DELREZ, de rappeler la politique particulièrement généreuse de notre Pouvoir organisateur qui accepte la première inscription d'un étudiant non finançable au sein de la Haute Ecole.

La Province de Liège souhaite ainsi confirmer le rôle d'ascenseur social que remplit sa Haute Ecole ; s'inscrivant en fait dans la vision égalitaire défendue à l'époque par le Ministre Jean-Claude MARCOURT.

A l'issue de l'année académique 2022-2023, 2.387 étudiants inscrits en première année de Bachelier n'avaient pas obtenu les 60 crédits inscrits à leur programme. Cela représente 54% des étudiants de première année.

Les dispositions qui s'appliquent à ces étudiants varient en fonction du nombre de crédits acquis. Trois cas sont à distinguer.

Tout d'abord, ceux qui n'ont pas réussi au moins 30 crédits. Non seulement les 1.195 étudiants de la HEPL dans ce cas n'ont pas pu suivre des cours de leur deuxième année d'études mais ils ont dû suivre une Unité d'Accompagnement pédagogique.

Unité composée d'activités de remédiation, de remise à niveau et d'accompagnement personnalisé, de coaching axé sur la méthodologie de travail, d'entretiens individuels sur les méthodes de travail, de mentorat, de tutorat, etc.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

Autant d'activités proposées et coordonnées par le Service d'Accompagnement à la Réussite, le SAR, de la Haute Ecole, que nous avons déjà eu l'occasion d'ailleurs de présenter lors d'une des réunions de notre troisième Commission.

Vous vous souviendrez aussi que nous avons également présenté, en septembre dernier, le bilan de la semaine préparatoire organisée par ce même Service et dont l'objectif est justement de préparer l'élève issu de l'enseignement secondaire au métier d'étudiant et de lui apporter ou rappeler les prérequis dans certaines matières avant d'entamer son parcours dans l'enseignement supérieur.

Deuxième cas, celui des étudiants qui ont réussi entre 30 et 44 crédits. Ils sont au nombre de 563 et, contrairement à ce que vous indiquez dans votre question, ils ont pu suivre des cours de deuxième année pour autant que leur programme d'études ne dépasse pas au total 60 crédits.

Enfin, les étudiants qui ont réussi entre 45 et 59 crédits. Les 629 étudiants concernés ont pu, eux aussi, suivre des cours de deuxième année, avec la même limite maximale de 60 crédits de leur programme d'études.

Au total, comme je l'ai indiqué précédemment, les 2.387 étudiants qui, au cours de l'année académique 2022-2023, n'ont pas réussi les 60 crédits de leur première année représentent 54% du total des étudiants inscrits en première année. Il leur reste donc un an pour obtenir les crédits manquants.

Ce sont donc ces 2.387 étudiants inscrits en première année au sein de la Haute Ecole qui risquent demain, s'ils ne réussissent pas les crédits manquants à leur programme, et il y a plus de crédits à acquérir pour certains étudiants que pour d'autres, de se retrouver en situation de non-finançabilité à l'issue de l'année 2023-2024. Et donc de voir leur inscription refusée, sauf s'ils optent pour une réorientation qui leur permet d'obtenir une année de plus pour réussir les 60 crédits d'une première année.

A ce sujet Monsieur DELREZ, vous me permettrez de rappeler la présentation, lors de la troisième Commission qui s'est tenue le 19 février dernier, du bilan de la Cellule Réorientation de notre Haute Ecole.

Nous avons eu l'occasion de souligner, à l'unanimité, l'excellent travail mené par cette Cellule qui apporte un soutien aux étudiants qui se posent des questions sur leur choix d'études, qui souhaitent préciser leur projet professionnel ou qui pensent à réorienter leur choix d'études et de profession.

Enfin, Monsieur DELREZ, je ne pense pas qu'il revient à notre assemblée de procéder à l'évaluation de cette législation dont nous ne sommes pas l'auteur.

Et certainement pas sur la base des statistiques qui ne représentent en rien la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque, d'une part, elles ne concernent que notre Haute Ecole et que, d'autre part, elles ne portent que sur la situation des étudiants de première année alors que la question de la non-finançabilité se pose aussi lors des années ultérieures. Tout au plus, devons-nous veiller à appliquer cette législation, celle-ci comme toutes les autres, celle-ci ou une autre sur le sujet, si le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devait la modifier.

Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

M. LE PRESIDENT.- Merci Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2023 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

**Document 23-24/RA/10 : Rapport d'activités 2023 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable ».**

**Document 23-24/RA/11 : Rapport d'activités 2023 concernant «L'Agriculture et la Ruralité».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 23-24/RA/10 et 23-24/RA/11).

J'invite Monsieur le Député provincial, André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je réponds d'abord à la question de M. ERNST, du Groupe des Engagés, pourquoi la création d'un bâtiment scolaire arrive t'elle en fin de mandature engageant la suivante sur le site de Bavière, pourquoi se subroger à ECETIA, pourquoi par le subventionnement, quelle solution pour la caserne de Ransonnet.

Monsieur le Conseiller, d'abord, permettez-moi de vous remercier de souligner ce projet d'importance pour notre Province. Il mérite effectivement qu'on lui apporte une certaine attention.

Dès 2018, la Déclaration de Politique provinciale de notre législature stipulait, et je cite, « Un plan de redéploiement des infrastructures scolaires dans le centre de Liège notamment dans la proximité des sites du Barbou, du Pôle culturel de Bavière et de Beeckman et de Herstal (dans le cadre du plan de revitalisation urbaine, sera proposé. ». Le projet, qui transparait aujourd'hui par l'inscription d'un montant dans la modification budgétaire de mars et le dossier de subrogation, ne surgit pas donc dans la précipitation mais était bel et bien annoncé de longue date.

D'ailleurs, si ces éléments viennent quelque peu le rendre plus concret, il n'en demeure pas moins qu'il est en gestation depuis plusieurs années tant son ampleur induit d'agir avec la bonne dose de réflexion, de concertation mais aussi d'évaluation des processus engagés.

Ainsi, l'intercommunale ECETIA est en réalité chargée depuis 2021-2022, via une convention dans le cadre d'une relation in house, d'accompagner la Province de Liège dans la mise en œuvre de la chose. Au cours de ce processus, un cahier des charges identifiant les

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

besoins de l'Enseignement à rencontrer avec cette nouvelle infrastructure et donc le programme architectural du bâtiment ont été établis. Ce processus est conséquent et pose des jalons capitaux précédant tout chantier.

Ces besoins, cette dynamique de rationalisation, ce regroupement scolaire des sections paramédicales portés par ma collègue Muriel BRODURE, répondent à une vision du Département de l'Enseignement pour l'avenir de sa HEPL. Cet « appel d'air » créé par la construction d'une nouvelle infrastructure permettra, grâce à un habile jeu de chaises musicales entre espaces abritant des activités scolaires maintenues sans discontinuer et espaces en rénovation, d'apporter une solution globale aux travaux à entreprendre sur divers sites, dont ceux soutenus par les subventions issues des Plan pour la Reprise et la Résilience, PRR de Seraing et Huy subside que nous avons obtenu et de demandes d'investissement exceptionnel, PIE, pour lesquels nous attendons la réponse . Vous vous doutez que nous avons pris les contacts utiles également dans le dossier qui nous occupe !

Rappelons tout de même que le timing, au-delà des étapes préalables que je viens d'évoquer, tient aussi à deux éléments récents : le Covid qui a su démontrer plus que jamais auparavant la nécessité d'investir dans les métiers – et donc la formation – des soins de santé et le succès du B3 ouvert en juin dernier qui montre que le triangle de Bavière a tout pour devenir un pôle éducatif et culturel d'importance !

Et ajoutons, comme vous êtes nombreux à l'avoir d'ailleurs déploré au sein de ce Conseil, que tant l'étroitesse des Barbou face au succès des sections qu'il abrite que la vétusté du bâtiment Kurth se font plus que jamais sentir. Les budgets pour la seule rénovation du site de Kurth sont estimés à plus de 10 millions d'euros. Il est temps d'améliorer l'hébergement des cours dispensés à nos étudiants, comme cela a été plusieurs fois demandé !

Tout est donc là pour ne pas renoncer à ce projet annoncé. Ajoutons la belle surprise obtenue suite à la vente de VOO et vous comprendrez que la situation financière de la Province est dans une configuration plus positive que celle qui avait été projetée initialement et probablement plus stable que celle des autres provinces.

Ainsi, alors qu'ECETIA est sur le point d'obtenir un prix auprès du promoteur qu'est Bavière Développement, comme elle en était missionnée, il était nécessaire que nous évaluions notre approche et la façon dont nous souhaitons désormais procéder. Notamment en nous subrogeant à elle afin d'être les destinataires de la meilleure offre qui doit être soumise sous peu et reprendre ainsi le contrôle du processus en redevenant les principaux interlocuteurs.

Car, à l'aune des éléments évoqués ci-avant, et justement pour éviter de grever trop la prochaine législature, sans pour autant sortir des balises décrétales par un emprunt, le Collège vous propose de financer une partie sur fonds propres pour diminuer la charge récurrente annuelle.

Un montant maximum de 36.684.305 € TVAC, correspondant au prix de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site de Bavière, est donc effectivement inscrit à la première modification budgétaire de 2024. La manière de le financer a été concertée en bonne intelligence avec le Directeur financier provincial qui a suggéré au Collège provincial de financer le montant

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

de manière mixte soit d'une part à travers un prélèvement de 20.000.000,00 € sur les réserves budgétaires et 16.684.305 € à travers la souscription d'un emprunt conventionnel. Cette suggestion est le résultat d'une analyse de l'évolution des taux du marché pour les emprunts et d'une capacité de prélèvement tolérable sans mettre en péril en la situation financière de la Province de Liège.

Pourquoi ? Parce que les taux à 20 ans, comme vous le savez, restent fort élevés – 3,75% sur 20 ans –, et il n'est pas préférable, dans ces conditions, de souscrire un emprunt sur la totalité du montant puisque cela aura un impact aussi sur l'équilibre de l'exercice propre à travers les dépenses de dettes. D'autant que, les réserves vont pouvoir être prochainement réalimentées à hauteur de 33,6 millions d'euros, dès l'injection du résultat du compte budgétaire 2023 en juin 2024. Ainsi, le prélèvement sur les réserves, même s'il est conséquent, permet à la Province de Liège de conserver des réserves confortables à hauteur de 123.899.000 €, soit un montant qui nous permet d'envisager l'avenir un peu plus sereinement.

Enfin, pour ce qui est du financement des Zones de Secours, nous ne savons pas encore à quelle sauce nous allons être mangés lors de la prochaine législature. Espérons que la Région n'ira pas nécessairement dans le sens d'une reprise totale et que le Fédéral assumera, comme le disait justement M. le Député-Président, enfin, comme il l'avait promis lors de la création de ces Zones, une prise en charge des coûts, au moins en partie. Quoi qu'il en soit, c'est cette participation aux Zones de secours qui fait que nous sommes sollicités par l'IILE pour l'accompagner dans une recherche de solutions pour la Caserne Ransonnet. Cette solution, si elle se trouve à Kurth, il est bien trop tôt que pour le dire au vu des délais de construction d'un bâtiment tel qu'il est prospecté à Bavière et la conversation devra se poursuivre...

En tant que Conseillers provinciaux, vous aurez inévitablement l'occasion d'être témoins des prochaines étapes qui s'ouvrent à nous, dans ce projet. Voilà de quoi en rediscuter au sein de cette assemblée sous peu !

Je vous remercie encore pour votre question et ça conclut ici la réponse au Groupe Les Engagés, à M. ERNST, sur la construction d'un pôle scolaire sur le site de Bavière.

(Applaudissements).

Je vous remercie.

J'embraille sur la demande de M. EL HAJJAJI sur la demande de vélos partagés de la Province de Liège dans nos sites. La Province de Liège accepte-t-elle de consulter les communes de son territoire afin de connaître leur intérêt.

Monsieur le Conseiller, je constate que votre intérêt pour les moyens de locomotion alternatifs à la voiture, les vélos en l'occurrence, est toujours d'actualité. Je vous en remercie car cela permet, chaque mois, de mettre en lumière au sein de cette assemblée les actions provinciales mises en œuvre au profit du développement durable.

Avant toute chose, nous avons déjà répondu à certaines de vos interrogations. Ainsi, je répète ce qui a déjà été écrit et dit : dans le cadre de la campagne POLLEC 2020 de la Wallonie,

147 racks pour vélos électriques ont été installés et 13 sont en cours d'installation sur le territoire de nos Communes. Ces dernières ont la possibilité de percevoir le subside prévu, s'élevant à hauteur de 75% du montant des racks. Pour l'ensemble des Communes, un subside de 200.000,00 € a été perçu.

Si de telles installations ont été mise en place, c'est grâce à une concertation étroite entre les services de la DGIDD, y compris les agents POLLEC, et les Communes qui en sont demandeuses. Le déploiement me semble plutôt positif, au vu de l'intérêt de chaque entité locale pour de telles infrastructures sur leur territoire. Le contact, le dialogue, la concertation sont donc bel et bien présents, comme en témoigne le rapport d'activités. Quant à votre proposition de mettre à disposition des vélos partagés, au bénéfice des citoyens, cela constitue un futur projet.

Nous avons expérimenté le modèle de vélos d'assistance électrique partagés au travers de la mise à disposition aux les agents provinciaux. Les résultats sont plutôt mitigés, comme déjà expliqué par mon collègue Claude KLENKENBERG à cette tribune en février dernier. Nous constatons que les alternatives en matière de mobilité douce doivent s'inscrire plus durablement dans les habitudes de chacun et que les infrastructures citadines destinées aux cyclistes se doivent d'être améliorées avant d'envisager une mise en place plus généralisée de vélos partagés.

Voilà, je vous remercie M. EL HAJJAJI pour votre question.

Réponse maintenant à la question de M. Thomas CIALONE : Quels accompagnements spécifiquement mis en place en faveur des jeunes qui se lancent dans l'agriculture ? Et, dans la même logique, quelles aides pour ceux qui se lancent dans la reconversion ou la diversification?

Monsieur le Conseiller, le monde agricole en pleine transformation et des adaptations aux nouvelles réalités de ce secteur sont en effet indispensables pour assurer la bonne continuité de l'activité. La reconversion ou reprise d'exploitation, que ce soit laitière, animale ou végétale, par des jeunes motivés se doit d'être encouragée, accompagnée et soutenue, à chaque étape, y compris pour la diversification des produits issus de la ferme.

L'Institution provinciale offre une panoplie complète d'aides personnalisées à tout exploitant, globalement celles évoquées en février, dont tous peuvent profiter, en ce compris les jeunes : l'aide administrative en comptabilité agricole, 56 exploitations concernées en 2023 ; l'aide à la reconversion « bio » qui nécessite un accompagnement sur 2 ans, 55 agriculteurs bio soutenus par l'ASBL para-provinciale Végémar en 2023; l'aide à la diversification qui offre des conseils sur les normes AFSCA, la rédaction et actualisation annuelle du système «autocontrôle», la création d'un vignoble ou encore la création d'élevage ovin et/ou caprin dans le but de valoriser les produits ressortant de ces animaux.

Des formations professionnelles agricoles, organisées par le CPFAR, qui s'adressent aux agriculteurs et acteurs du monde agricole, aux demandeurs d'emploi, aux personnes souhaitant se réorienter professionnellement vers l'agriculture. Des éléments relatifs à votre question sont également repris dans les réponses aux Conseillers DUBOIS et PIRON, abordées ci-après.

Le soutien administratif à l'obtention de différentes primes accordées par la Région

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

wallonne et à l'optimisation des droits des exploitants. J'entends par là, premièrement, les Aides à l'Installation pour les jeunes de moins de 41 ans, et à l'Investissement, pour tout exploitant agricole. Les services agricoles ont traité 37 dossiers en 2023. Deuxièmement, le soutien à l'obtention des primes « PAC » et les 155 déclarations transmises à la Région Wallonne en 2023. A ce sujet, sachez que les jeunes ont droit à une prime européenne supplémentaire pendant les 5 premières années de l'exploitation.

Par ailleurs, vous l'avez mentionné Monsieur le Conseiller, ces jeunes sont formés par la Province et ses établissements d'enseignement agronomique, tels que l'implantation de La Reid. Je salue le travail effectué par ma collègue et ses enseignants car, en effet, après avoir formé ses étudiants, et au vu des aides apportées, la Province est toujours bien actrice de leur avenir.

Pour conclure, la venue de nouvelles générations veut dire aussi la mise en place de nouvelles pratiques. Nous sommes ouverts au développement de tout accompagnement qui se révélerait pertinent pour le bien de tout qui se lance dans le métier d'agriculteur, quel que soit son âge par ailleurs.

Je vous remercie pour votre question.

Monsieur DUBOIS, votre question concerne PROMOGEST : en quoi consiste l'élargissement de l'action de cette ASBL para-provinciale aux cuisines de collectivité ?

Monsieur le Conseiller, c'est en effet en février 2020 que Promogest s'est inscrit comme « facilitateur » dans le projet « Green deal - Cantines durables » avec, comme objectif, l'apport d'un soutien direct à l'évolution des cantines ainsi que cuisines de collectivité vers une alimentation durable et favorisant la transition écologique.

Les cantines sont en effet un levier d'action important pour une transition efficace vers un système alimentaire durable en Wallonie au vu des quelque 73 millions de repas annuels préparés pour la restauration collective et des cantines en Wallonie.

Forte de son expérience dans la gestion, la centralisation et la livraison de produits locaux en moyennes et grandes surfaces depuis 2012, l'ASBL para-provinciale Promogest a souhaité faire partie de ce changement des habitudes de consommation.

En effet, la Province de Liège souhaitant miser sur l'alimentation saine et durable au sein de ses cuisines de collectivité dans son secteur de l'Enseignement, Promogest s'est vue attribuer le marché public de fourniture de produits locaux. Il a débuté le 1er octobre 2022, pour une durée de 2 ans et sera peut-être reconduit.

Il s'agit véritablement d'une diversification porteuse pour l'ensemble des maillons de la chaîne, en particulier les producteurs locaux puisque ce projet représente 30% du total des ventes de Promogest, soit un peu plus de 850.000 €. De plus, en 2023, la fourniture de cuisines de collectivité provinciales concernait 33 cuisines, 36 producteurs locaux et 424 produits différents. C'est dire l'importance qu'accorde la Province de Liège au lien entre agriculteurs, producteurs locaux et cuisines de collectivité.

Sachez aussi que nous avons été contactés par des organismes publics extérieurs à la Province, intéressés pour le mécanisme et le cahier des charges permettant la bonne intégration des produits locaux dans ce marché de fourniture.

Ce qui reste la difficulté majeure. La notion de territoire ne pouvant être un critère de choix par rapport à la décision de choisir un soumissionnaire.

Certes, il peut être critiqué que la saisonnalité et les vacances scolaires peuvent apporter un manque de régularité au niveau de l'approvisionnement de produits par les producteurs mais c'est là que le modèle développé par Promogest trouve toute sa pertinence. Il peut s'appuyer sur la mise en rayons des moyennes et grandes surfaces pour permettre aux producteurs de voir leurs produits distribués de tout temps, malgré les aléas du secteur.

La poursuite d'initiatives, telles que celle-ci, mettant en exergue la diversification agricole, les produits locaux et soutenant l'économie locale ne peut être qu'encouragée, surtout en ces temps plus compliqués pour le secteur, vous en conviendrez.

Enfin Monsieur PIRON rappelle les bons chiffres partagés par le rapport d'activités mais signale que le monde agricole est en crise : on a perdu près de 60 % des exploitations, les chiffres sont donc à relativiser, on fait peu appel aux Services agricoles. Il n'y a pas d'actions spécifiques vers les exploitations laitières et à l'avenir, on devrait proposer un accompagnement plus fort.

Monsieur PIRON, permettez-moi de compléter le tableau que vous dessiniez du paysage agricole provincial. D'abord en éclairant vos chiffres d'une réalité : ce n'est pas parce qu'il y a moins d'exploitations agricoles, qu'il y a moins de bêtes ou de production.

Vous focalisez ainsi votre intervention sur le secteur laitier : dans celui-ci, et à titre d'exemple, une vache produit 15 % de lait en plus depuis les années 90. Et sur les 3040 exploitations agricoles du territoire provincial que vous citez, seul un peu plus d'un quart d'entre elles sont laitières ! Vous parlez de relativiser, notez donc que les paramètres à prendre en compte sont multiples.

Vous regrettez le manque d'accompagnement, si ce n'est un « sympathique concours » dudit secteur. J'aimerais, là aussi, rectifier quelque peu votre vision en précisant notre démarche provinciale : la volonté de la Province est de développer des actions non concurrentes et destinées à des publics moins bien encadrés, petites exploitations, petits producteurs, etc. Pourquoi ? Parce que le secteur laitier est très réglementé et que, du coup, il a lui-même mis en place les contrôles de qualité ou bonnes pratiques et la certification nécessaires. Ce système de gestion intégrale du processus, certification « Qualité Filière Lait », qui leur a donné une expertise sans pareil, n'appelle pas une intervention provinciale.

Au lieu d'un accompagnement de facto superflu, nous avons préféré nous investir là où notre savoir-faire peut faire la différence : nous accompagnons ainsi les éleveurs dans leur passage au bio par exemple. Par l'intermédiaire d'un vétérinaire provincial, on les aide à opérer les différents choix et décisions d'élevage pour atteindre la performance zootechnique et économique utile à l'obtention du statut bio, le tout dans le respect des normes AFSCA. Une fois

## SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024

l'exploitation reconnue « Bio », au terme de 3 à 5 ans, ils n'ont plus besoin de ce suivi spécifique. Des contacts réguliers sont néanmoins maintenus occasionnellement avec des exploitations pour des conseils, calcul de rations, santé animale, pathologies des troupeaux, etc.

Nous investissons aussi dans leurs projets de diversification d'élevage, pour augmenter leurs revenus. Nous les suivons au fur et à mesure, répondant à leurs besoins, notamment en matière d'analyses de fourrage ou de sols via le Laboratoire, pour accroître les chances de viabilité de leur diversification.

Nous les formons aussi. Voilà également un accompagnement important !

Le Centre provincial de Formation en Agriculture et Ruralité propose toute une série de formations à destination des éleveurs de bovins telles que les soins aux onglons, les manipulations et contention des animaux d'élevage, les signes de vache ou encore l'homéopathie au sein des élevages. Ces formations sont conçues pour répondre à la demande du secteur et pourront donc encore s'étoffer selon les besoins.

De plus, le Département de l'Enseignement propose un outil de formation permanente au secteur laitier : la ferme provinciale de Jevoumont. Entre expérimentations au niveau alimentaire ou génétique, vulgarisation et démonstration par la diffusion des résultats et l'organisation de visites de l'exploitation ou encore les moyens de transformation mis à disposition des élèves des sections agronomiques, ce sont de nouvelles générations de producteurs laitiers entières à qui on apprend le métier chez nous.

Enfin, notons que toujours dans cette optique de favoriser l'intégration et la diversification, il ne faut pas oublier l'aide que nous apportons par le biais de la cellule Petits producteurs, celle responsable justement des Concours, je viens d'en parler, qui permet à toute nouvelle initiative de rencontrer les normes en vigueur en matière de sécurité alimentaire, de chaîne de production ou d'étiquetage.

Que Promogest aide à la mise en rayon ou en cuisine des produits laitiers. Que les moyens financiers attribués par nos « sympathiques prix » ou par nos subventions, dont le présent Conseil valide d'ailleurs une partie, tandis qu'il découvre le reste dans le rapport d'activités, donnent aux éleveurs ou coopératives laitières le coup de pouce nécessaire au développement de points de vente à la ferme, à la création de produits nouveaux, aux améliorations diverses.

Cette proximité et ce lien avec nos éleveurs et leurs projets, nous comptons encore l'accroître en développant, à Argenteau, en lieu et place de l'insémination porcine, un genre de « poste avancé » des Services agricoles pour nous assurer de couvrir comme il se doit la région herbagère où se trouvent les producteurs laitiers. Cet ancrage de notre présence devrait permettre d'ouvrir encore plus le dialogue avec la filière et permettre d'accroître les dynamiques de collaboration avec des acteurs phares du secteur tels qu'Agra-Ost.

Vous le voyez, l'accompagnement de la filière laitière est protéiforme et en adaptation constante pour rester le plus pertinent possible. Et si nous ne sommes pas responsables de la conjoncture mondiale, européenne ou même nationale, nous ne pouvons que reconnaître ce qui fait notre spécificité pour s'ancrer dans ce qui fait la plus-value de notre terroir. A défaut d'avoir

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

des boccages extensibles pour accueillir suffisamment de vaches laitières que pour tenir les prix du marché, soyons de niche et faisons cela bien.

Et si un prix comme ceux du beurre ou de la glace ou une émission telle que « Rat des Villes, Rat des Champs » permettent de mettre en plus un coup de projecteur sur la production laitière afin de donner au consommateur l'envie de se tourner vers les produits laitiers locaux, je ne peux que saluer un accompagnement assez complet de la part de nos Services agricoles, qui surpasse, de loin, le côté « sympathique ».

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

M. le Député, je suis étonnée par votre réponse. En effet, ni mes collègues de la commission enseignement n'ont entendu parler du projet de cette nouvelle implantation paramédicale. Projet initié en 2020 si j'ai bien compris. Ni nous tous ici lors de mon interpellation sur les locaux de la section kiné du Barbou il y a plusieurs mois, c'est d'autant plus étonnant que cela arrive en MB et non lors de la présentation du budget en octobre 2023.

De plus, lors de la commission 2 de ce mois, lors de la présentation de cette modification budgétaire personne n'a pu répondre à mes questions à ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. D'autres interventions ? Non.

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2023 concernant « Les Infrastructures et le Développement durable » et « L'Agriculture et la Ruralité ».

**VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 15 avril 2024 à 16H30.

**SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

La réunion publique est levée à 17H40'.